

ER 47254

*N° 2  
N 1938*



D.A.

Monsieur le Préfet.

ÉGRAPHES.

REPUBLICQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 328

Montant du mandat...  
Droit...  
Taxe d'exp. et de factage...  
TOTAL...

L'expéditeur peut indiquer et classer le nom et l'adresse du destinataire.

Je sollicite de votre  
bienveillance, de vouloir bien me  
faire un passeport pour me  
rendre en Espagne, pour des  
affaires d'orange.

Aurillac le 14-1-38.

M<sup>me</sup> Youbin Marguerite, nationalité  
française née à <sup>Lescure</sup> Aguessac (Aveyron), le  
3 Novembre 1908, marchand de  
primeurs en gros, domicilié à Aurillac  
10 rue du Consulat

taille 1m. 68  
Cheveux châtains  
Sourcils châtains  
Front découvert  
Yeux marrons  
Nes moyen  
Bouche moyenne  
Menton rond  
Teint coloré  
Signes particuliers n'ayant.

Youbin Marguerite

Vu et Transmis à Monsieur  
le Préfet du Cantal  
avis favorable

Aurillac le 14-1-1938  
Le Commissaire de Police,



*[Handwritten signature]*

ER 47256

*Visa Special  
no 9*



D.A.

Monsieur le Prefet.

Je sollicite de votre bienveillance  
de vouloir bien me faire un visa  
pour mon passeport pour un  
voyage d'aller et retour en Espagne  
youville Marguerite

REPUBLIQUE FRANÇAISE. 326  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT

Montant du mandat...  
Droit...  
Taxe d'exp<sup>tes</sup> et de factage.  
Total...

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous  
le nom et l'adresse du destinataire.  
M

TELEGRAPHES.

*Handwritten notes on the right edge of the paper, including the name 'youville Marguerite' and other illegible scribbles.*

Je soussignée M<sup>me</sup> Youlin Marguerite  
10 rue du Consulat Aurillac Cantal  
déclare me rendre en Espagne pour  
un voyage d'images durée environ 8 jours  
et je m'engage à ce que rien ne se  
produise au cours de mon voyage qui  
puisse être considéré comme impliquant,  
de ma part, une intervention en faveur  
de l'une quelconque des parties du  
conflit espagnol. Je voyage à mes  
propres risques et je reconnais que le  
Gouvernement et l'Administration française  
ne peuvent encourir de responsabilité tant  
en ce qui concerne ma protection que  
mon évacuation en cas de nécessité.

Fait à Aurillac le 14-1-38

Youlin Marguerite